

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 FÉVRIER 2020 à 20H00

\*\*\*\*\*

**Nombre**

**de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 16 - de votants : 19**

L'an deux mil vingt, le dix février, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, **Renée HENRY**.

Étaient présents :

Renée HENRY, Maire - P. JULIEN - J. PANO - H. PETITCOLAS - O. MARON, Adjoints.  
P. CHAUVET - C. TISSIER - J.P. MATHIS - D. MICHEL - M.O. FOUQUET, Conseillers délégués.  
R. DEPRUGNEY - S. ROUYER - J. DELECROIX - L. STEMART - N. MARIN - A. SOLDNER, Conseillers municipaux.

Absents excusés : J. KLUGHERTZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN - J. CHARRONT qui a donné pouvoir à M.O FOUQUET - P. SCHNEIDER qui a donné pouvoir à A. SOLDNER - J.L TOILIER.

Absents : A.S. OSTIN – G. VERY – A. ROYER.

Un scrutin a eu lieu, **Mme Carine TISSIER**, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 : Le procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal n'appelle pas d'observation particulière.

\*\*\*\*\*

Depuis la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2019 et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération du 23/03/2018) quinze décisions ont été prises :

2019	12	17	91	Proposition d'assurance – prestations statutaires Agents affiliés à la CNRACL - SMACL ASSURANCES	SMACL ASSURANCES
2019	12	19	92	Contrat marché espaces verts lot 1 et lot 3	ID VERDE
2019	12	19	93	Contrat marché espaces verts lot 2 et lot 4	Technigazon
2019	12	19	94	Contrat marché espaces verts lot 5	SEFA
2019	12	19	95	Contrat maintenance matériel de cuisine	EQUALIS
2019	12	20	96	Renouvellement Bulletin Municipal	THORAX
2020	01	02	01	Contrat connect chorus - Portail 3 ans (2020 à 2022)	BERGER LEVRAULT LABEGE
2020	01	06	02	Contrat fourrière animale deux ans 2020-2022	REFUGE DU MORDANT
2020	01	06	03	Cession bois de chauffage 2020	ONF Agence Territoriale de Bouxières-aux-Chênes
2020	01	10	04	Prestation conventionnelle bois de chauffage 2020	Des particuliers de la commune ONF

2020	01	14	05	Contrat Intérimaire pour dépose Illuminations de Noël 13 au 15 janvier 2020	START PEOPLE
2020	01	22	06	Annexe financière à la convention de mise à disposition de service - restauration collective 2019-2020	CCBP
2020	01	22	07	Proposition financière bornage et division de la propriété AB 947 11 rue de la Garenne	SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT
2020	01	28	08	Tarifs des festivités en 2020	Commission des fêtes
2020	02	06	09	CIADE Remboursement Sinistre du 05 12 2019 Stade PAV	CIADE Colmar

\*\*\*\*\*

**N°1**  
**PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ**

**Rapporteur : P. JULIEN**

**Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Rubrique : 312 Acquisitions inférieures à 75 000 euros**

**Télétransmission : oui**

Monsieur JULIEN, premier adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune de CUSTINES.

L'achat de ce terrain constitue une opportunité dans le cadre de l'acquisition du foncier proche du centre bourg pour le développement futur de Custines et le maintien du projet école, mais également pour garder la maîtrise de la construction et des impacts environnementaux.

Aussi, il est possible d'acquérir ce terrain situé sur la parcelle AB 451 d'une contenance totale de 630 m<sup>2</sup> dont le propriétaire est Monsieur RAMBOUR.

Le prix d'acquisition est de 20€/m<sup>2</sup> soit un montant de 12 600€ et une indemnité de 3€/m<sup>2</sup> soit un montant de 1 890€.

Pour l'intérêt de la commune, des échanges et des négociations avec les propriétaires ont été faites. Étant entendu que les frais de notaire seront à charge de la collectivité.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 05 février 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JULIEN,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée comme suit :

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix (N. MARIN - A. SOLDNER – P. SCHNEIDER)

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire
- dit que le résultat de cette négociation fera l'objet d'un acte d'acquisition et sera inscrit au compte 2111
- charge l'office notarial SELAS CHONÉ ET ASSOCIÉS, notaires à Saint-Nicolas-de-Port de rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais de notaire qui lui sont liés étant à charge de la commune

Question d'A. SOLDNER : Comment va être financée cette acquisition ?

Réponse de J. PANO : Cette acquisition sera financée avec le report des 100 000 € inscrit au budget.

**N°2**  
**PROPOSITION DE CESSION D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ  
COMMUNAL**

**Rapporteur : P. JULIEN**

**Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Rubrique : 352 Autres actes de gestion du domaine public**

**Télétransmission : oui**

Monsieur JULIEN, premier adjoint au Maire expose au conseil municipal qu'une cession foncière est envisagée sur la commune de CUSTINES.

Monsieur DJELLAL Mourad, Madame RIBLET Dominique, propriétaires de la parcelle cadastrée section AD N°10, rue Roger Fould se déclarent intéressés pour acquérir une partie de la parcelle privée communale, cadastrée section AD N° 109, constituant, essentiellement, l'emplacement de la haie communale existante.

À la requête de la commune, un géomètre a été mandaté pour procéder au bornage et à la reconnaissance des limites de la propriété cadastrée, section AD N°109 et dresser en conséquence le procès-verbal. Il découle de ce dernier une nouvelle numérotation de parcelle, cadastrée, section AD N°129 d'une contenance de 21 m<sup>2</sup>.

La cession de la parcelle cadastrée, section AD N°129 d'une contenance de 21 m<sup>2</sup> permettra aux futurs acquéreurs d'obtenir une clôture en fin de leur parcellaire. Monsieur DJELLAL Mourad et Madame RIBLET Dominique s'engagent à ce que cette dernière soit entretenue et ne vienne pas surplomber le parking à proximité.

Le prix de vente est de 50€ pour cette parcelle, étant entendu que les frais de notaire seront à charge des futurs acquéreurs.

VU les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 05 février 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JULIEN,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire
- dit que le résultat de cette négociation fera l'objet d'un acte de cession
- charge Maître HEUBERGER, notaire à Faulx, de la rédaction de l'acte de vente correspondant, les frais de notaire qui lui sont liés étant à charge des acquéreurs

**N°3**  
**AVIS SUR L'ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : P. JULIEN**

**Domaine : 2 URBANISME**

**Rubrique : 21 Documents d'urbanisme (PLU)**

**Transmission : Oui**

**Monsieur JULIEN, premier adjoint au Maire expose :**

L'assemblée délibérante de la communauté de communes du Bassin de Pompey a procédé par délibération à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains lors d'un conseil communautaire en date du 17 décembre 2019. Elle a également tiré le bilan de la concertation menée pour l'élaboration du document.

Cette délibération est soumise pour avis aux communes membres de la communauté de communes.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 153-15 ;**

**Vu l'arrêt du projet de PLU-i de la communauté de commune du Bassin de Pompey en date du 17 décembre 2019 ;**

**Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 05 février 2020**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JULIEN,**

**Le conseil municipal est invité à formuler un avis sur la délibération intercommunale annexée à la présente délibération.**

**Après en avoir délibéré, par un vote à main levée comme suit :**

**Pour : 16 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 3 voix (N. MARIN - A. SOLDNER – P. SCHNEIDER)**

**DONNE un avis favorable sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains.**

**N°4**  
**AVIS SUR LA DÉNOMINATION DE LA LIAISON SITUÉE ENTRE LA RUE DES PRÈS ET LA RUE DE LA MEURTHE**

**Rapporteur : P. JULIEN**

**Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Rubrique : 3.5.2 Acte de gestion du domaine public autres actes**

**Transmission : Oui**

**Monsieur JULIEN, premier adjoint au maire expose :**

**La commune de Bouxières-aux-Dames a procédé par délibération en date du 18 novembre 2019, à la dénomination de la liaison située entre la rue des Prés et la rue de la Meurthe.**

**Après avoir consulté les anciens propriétaires de la parcelle, le conseil municipal de la ville de Bouxières-aux-Dames a approuvé la dénomination suivante : « Passage Pierre Blaise ».**

**La parcelle en question se trouvant sur le territoire de Custines,**

**Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 05 février 2020,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JULIEN,**

**Le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce choix de dénomination**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- donne un avis favorable sur la dénomination de la liaison située entre la rue des Prés et la rue de la Meurthe en : « Passage Pierre Blaise ».**

**N°5**  
**RAPPORTS D'ACTIVITES DIVERS**  
**ANNEE 2018**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Domaine : 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**Rubrique : 52 Fonctionnement des assemblées**

**Télétransmission : non**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les rapports d'activités désignés ci-dessous doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ces rapports retracent l'ensemble des activités réalisées par les différents organismes durant l'année 2018.

Ces documents n'apportant pas d'observations particulières, Mme le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de la présentation desdits rapports et précise qu'ils sont à la disposition de tous les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte de la présentation des documents référencés ci-dessous :
  - ✓ Rapport d'activité 2018 Communes forestières
  - ✓ Rapport d'activité 2018 CNFPT
  - ✓ Rapport d'activité 2018 SLH
  - ✓ Rapport d'activité 2018 MMH
  - ✓ Rapport d'activité 2018 VNF
  - ✓ Rapport d'activité 2018 CAUE54

**N°6**  
**PROGRAMME D' ACTIONS 2020**  
**Office Nationale des Forêts**  
**TRAVAUX SYLVICOLES**

**Rapporteur : Denis MICHEL**

**Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Rubrique : 352 Autres actes de gestion du domaine public**

**Télétransmission : non**

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'article D 214-21 du Code Forestier, un programme d'actions pour l'année 2020 est préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Ce programme prévoit des travaux sylvicoles.

Ces travaux comprennent :

- Des travaux sylvicoles sur le cloisonnement d'exploitation (ouverture mécanisée) sur les parcelles 10.i3, 11.i3, 12.i3, 18.i3, 8.i3, 9.i3
- Des travaux de maintenance du parcellaire avec entretien manuel du périmètre à la lisière sud-est des parcelles 8,9,18 (fossé)

Le montant estimé de ces travaux est de 4 910,00 € H.T soit 5 892,00 € T.T.C

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- décide de donner une suite favorable au programme d'actions de l'O.N.F proposé pour 2020
- dit que cette proposition est budgétée sur le compte 61524.

## INFORMATIONS DIVERSES

### REMERCIEMENT DÉCÈS :

La famille DEMANGE pour le décès de Michel DEMANGE  
La famille WARY TURBINO pour le décès de Renée TURBINO  
La famille BINDER pour le décès de Jean BINDER  
La famille BLAISE pour le décès d'Alain BLAISE  
La famille BERAUD pour le décès de René BERAUD

La séance est levée à 20h30.



Mme le Maire,

Renée HENRY